****

**INSTRUCTIONS GENERALES EXAMENS DE LICENCE**

Les candidats doivent se présenter aux jours et lieux de l’épreuve indiqués sur le présent document **30 minutes avant le début de l’épreuve munis de leur carte étudiante.**

L’accès aux salles d’examens est **interdit à tout candidat qui se présente une demi-heure après le début de l’épreuve.**

Lorsqu’une épreuve dure plus d’une demi-heure, les candidats présents à l’ouverture des sujets ne seront **pas autorisés à quitter la salle d’examens avant la fin de la première heure**.

**L’étudiant pose son sac** à l’endroit indiqué par les surveillants et **se munit du seul matériel de composition expressément autorisé**: les stylos et autre matériel de rédaction sont sortis des trousses qui doivent rester dans les sacs. L’utilisation de tous les appareils électroniques, audio-phoniques, les téléphones et autres matériels de stockage ou transmission d’information, ou permettant l’accès à internet sont éteints et demeurent dans les sacs. Leur utilisation entrainera la saisine de la section disciplinaire.

Afin d’éviter toute suspicion de fraude, **les étudiants se présentent avec des tenues permettant de contrôler leur identité et de vérifier qu’ils ne dissimulent pas d’oreillette ou de casque osseux**.